



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

retraçant les informations financières essentielles du
Compte Administratif 2021 et du Budget Primitif 2022
de la Commune des Contamines Montjoie
(cf. Article 2313-DU CGCT)

CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 prévoit, dans son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.
Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS	3
PRESENTATION DU BUDGET GENERAL	
• Evolution des grandes masses budgétaires.....	5
• Section de fonctionnement	
• Dépenses de fonctionnement.....	6 à 9
• Recettes de fonctionnement.....	10 et 14
• Section d'investissement	
• Dépenses d'investissement.....	15
• Recettes d'investissement.....	17
• Encours de dette.....	18
PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES	
• Budget Eau et Assainissement.....	19
• Budget Transport	23

INTRODUCTION

1/ Le budget

Le budget primitif (BP) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

2/ Le compte administratif

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année. Il doit être présenté au Conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Aux Contamines, le compte administratif de l'année N est généralement voté en même temps que le vote du budget primitif de l'année N+1.

1. Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur :

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons.

Il permet de contrôler la gestion de la commune et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

2. Le compte administratif dégage un résultat :

- Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Généralement il s'agit d'un résultat excédentaire en section de fonctionnement et d'un besoin de financement pour la section d'investissement.
- Une fois le compte administratif voté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats, qui sont intégrés au budget de l'année suivante.

Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner ces deux solutions.

3. Le compte administratif doit être en concordance avec le compte de gestion :

Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

La commune des Contamines dispose de 3 budgets :

- Budget Général, budget principal de la collectivité
- Budget Annexe « Eau et Assainissement », budget retraçant les opérations liées à la gestion du service d'alimentation en eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées
- Budget « Transport », budget retraçant le service des navettes ski bus durant la saison.

Le conseil municipal vote le 31 mars 2022, le compte administratif 2021 et le budget primitif 2022.

Ces documents peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le cumul de ces 3 budgets porte sur un montant significatif de **14 124 947,36 €** pour le BP 2022.

		Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde d'exécution
BUDGETS CONSOLIDES BP 2022	Section de fonctionnement	10 027 594,43	10 027 594,43	0,00
	Section d'investissement	4 174 352,93	4 174 352,93	0,00
	TOTAL 3 budgets consolidés	14 201 947,36	14 201 947,36	0,00

Ces 3 budgets consolidés se décomposent comme suit :

BUDGET GENERAL BP 2022	Section de fonctionnement	8 549 472,25	8 549 472,25	0,00
	Section d'investissement	3 501 484,47	3 501 484,47	0,00
	TOTAL budget général	12 050 956,72	12 050 956,72	0,00

BUDGET EAU & ASS BP 2022	Section de fonctionnement	1 158 122,18	1 158 122,18	0,00
	Section d'investissement	672 868,46	672 868,46	0,00
	TOTAL budget E&A	1 830 990,64	1 830 990,64	0,00

BUDGET TRANSPORT BP 2022	Section de fonctionnement	320 000,00	320 000,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL budget transport	320 000,00	320 000,00	0,00

Concernant le **budget général**, budget principal de la collectivité, il a été établi selon les principes suivants :

Pour la fiscalité :

- Une stabilité des taux d'imposition votés par la commune
- Une prévision d'augmentation des bases de 3,4 % conformément à la Loi de Finances pour 2022
- Un remboursement par l'Etat du dégrèvement de la Taxe d'habitation (TH) identique au montant perçu en 2021, jusqu'au terme de cette réforme de la TH, qui en 2023 ne pèsera plus que sur les résidences secondaires
- Une augmentation par rapport à 2021 en matière de fiscalité indirecte, avec la réintégration des recettes de taxe sur les remontées mécaniques, et l'augmentation des recettes de taxe de séjour

Pour les autres éléments :

- Une augmentation des charges à caractère général (+ 34% par rapport à 2021) directement liée à l'impact des frais de secours sur pistes et l'indemnisation des servitudes de pistes (coûts neutralisés en 2021 en raison de la fermeture du domaine skiable), ainsi que de l'augmentation attendue des coûts de l'énergie (carburant, combustibles, fluides divers)
- Une augmentation maîtrisée des charges de personnel (+ 4%)
- Une augmentation de la subvention d'équilibre pour le budget annexe Transport (+ 48%) en raison d'une part de l'adaptation de l'offre des navettes skieurs, d'autre part de la mise à jour des prix du marché (salaires, carburants).
- Un **niveau d'investissement** maintenu en matière de dépenses d'équipement pour engager la réalisation de projets et soutenir l'activité économique, avec parmi les principaux postes : la **réhabilitation de la voirie et enfouissement des réseaux électriques** (560 k€ incluant notamment la route d'accès à l'école et 226 k€ enfouissement de réseaux électriques secteur Berfière), la **rénovation de bâtiments publics** (667 k€ dont 250 K€ sur la rénovation de l'Eglise) et **l'émergence de projets nouveaux pour 705 k€** sur 2 secteurs stratégiques : **Notre Dame de la Gorge** (aménagement des abords autour de l'ancienne maison EDF 474 k€) et le secteur du **hameau de Tresse** (programme de sécurisation traversée 195 k€).

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE
EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Equilibres financiers	CA 2020	CA 2021	BP 2022
-----------------------	---------	---------	---------

FONCTIONNEMENT			
RECETTES DE GESTION COURANTE	6 338 718	5 943 222	6 419 617
Impôts directs et indirects (Chapitre 73)	5 074 346	4 598 938	4 938 000
DGF dotations et participations (Chapitre 74)	588 960	730 480	655 917
Produits des services (Chapitre 70)	395 727	468 477	311 000
Autres produits gestion courante (Chapitre 75)	279 685	141 621	507 000
Atténuation charges (013) - remb charges personnel		3 707	7 700
DEPENSES DE GESTION COURANTE	4 925 631	4 610 886	5 311 590
Charges de Personnel (chapitre 012)	1 551 779	1 604 060	1 674 607
Charges à caractère général (Chapitre 011)	1 187 644	925 366	1 240 800
Atténuation de produits - (Chapitre 014) - FPIC	395 817	326 178	390 000
Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	1 790 391	1 755 282	1 899 183
Dépenses imprévues (et provisions risques)			107 000
EPARGNE DE GESTION	1 413 086	1 332 336	1 108 027
Intérêts de la dette	266 687	246 753	227 000
Recettes financières	323 677	323 677	323 667
Produits exceptionnels	1 993	628 521	0
Charges exceptionnelles	41 490	6 178	141 000
EPARGNE BRUTE (incluant exceptionnel)	1 430 579	2 031 603	1 063 694

INVESTISSEMENT			
Remb. Capital de la dette	807 094	811 988	793 200
EPARGNE DISPONIBLE	623 486	1 219 615	270 494

L'examen de l'évolution des épargnes sur les exercices budgétaires de 2020 à 2022 permet l'analyse suivante :

- Une **diminution régulière de l'épargne de gestion** (recettes courantes – charges courantes), plutôt stabilisée en 2021 avec une baisse identique des dépenses et recettes (- 6%), mais légèrement dégradée en 2022 avec une augmentation plus forte des dépenses courantes (+12%) que des recettes courantes (+6%)
- une **fluctuation importante de l'épargne brute** (épargne de gestion déduction faite de l'annuité de la dette et des éléments exceptionnels) liée à l'effet très ponctuel de l'encaissement de produits exceptionnels constatés en 2021 (vente de foncier et aide du CD 74)
- une **baisse significative de la capacité d'autofinancement (CAF nette)** directement liée à l'impact de l'exceptionnel avec un double effet négatif en 2022 : absence de produits exceptionnels (peu de cession de foncier notamment) et impact d'une nouvelle charge exceptionnelle (indemnité protocole aménagement Centre)

BUDGET GENERAL – BP 2022 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

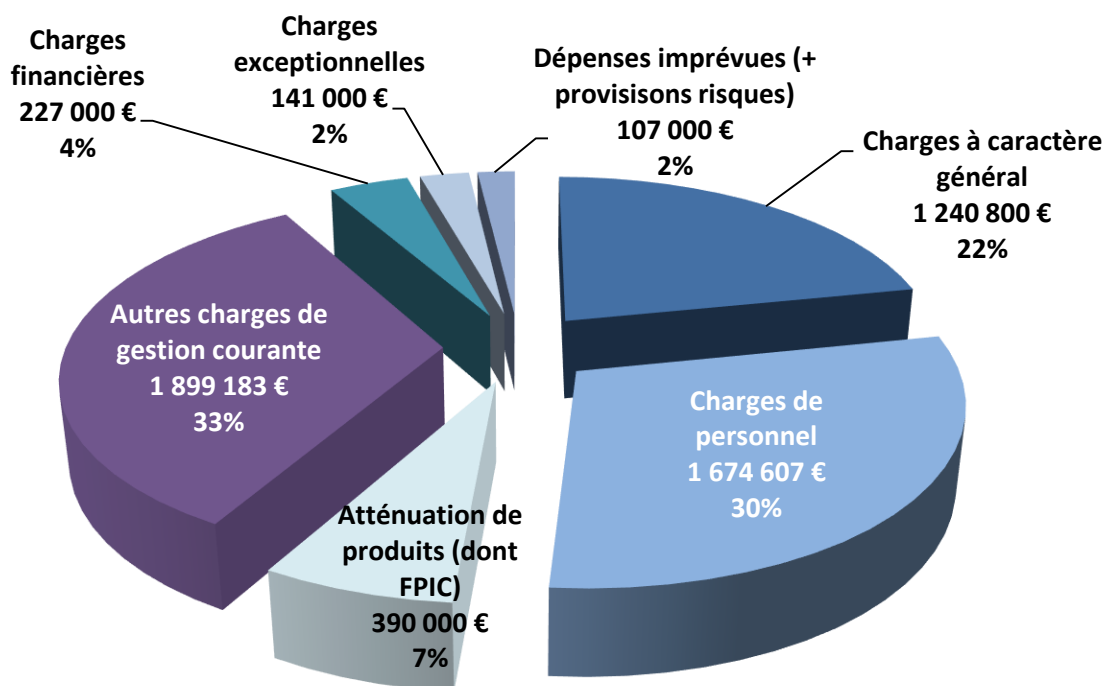
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Pour le **BP 2022**, le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'élève à **8 549 472,25 €** et se répartit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Chapitre	CA 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	925 366 €	1 240 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 604 060 €	1 674 607,00
014	Atténuations produits (FPIC et revt taxe séjour)	326 178 €	390 000,00
022	Dépenses imprévues		87 000,00
023	Virement à la section d'investissement		2 519 882,25
042	Opération d'ordre transfert entre sections	987 136 €	350 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 755 282 €	1 899 183,00
66	Charges financières	246 753 €	227 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 178 €	141 000,00
68	Charges de gestion courante (provisions)		20 000,00

TOTAL DEPENSES	5 850 953,42 €	8 549 472,25 €
-----------------------	-----------------------	-----------------------

Présentation graphique – BP 2022 – Dépenses réelles de fonctionnement



Détail des dépenses – CA 2021 - BP 2022 – Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population (fournitures - entretiens - maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, alimentation de la restauration scolaire, fournitures et prestations pour les écoles maternelles et primaires, fêtes et cérémonies ...), les frais de personnel, les subventions accordées (Associations), participations aux structures partenaires (CCAS, EPCI) et équilibre du budget annexes transport, la prise en charge des secours sur pistes, les intérêts de la dette, le prélèvement par l'Etat du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communale (FPIC) et le virement en autofinancement à la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent dans ce projet de budget primitif 2022 à **8 549 472,25 €**

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre de dépenses permet à la commune d'assurer son fonctionnement quotidien comme l'électricité, l'eau, le carburant, le combustible, l'achat de petits matériels, les réparations de voirie, l'entretien, les prestations de service, les fournitures administratives et scolaires, les honoraires, etc.

Au **CA 2021**, une diminution des charges à caractère général (- 262 k€) est constatée par rapport à 2020 en lien avec :

- la suppression conjoncturelle des secours sur pistes (-170 k€), et des indemnités de servitudes de pistes (- 25 k€), conséquence de la fermeture des remontées mécaniques pour la saison 2020/21
- La diminution des honoraires (- 40 k€)
- Diminution des frais de prestation de service et nettoyages de locaux (- 25 k€), la collectivité faisant moins appel à la prestation de nettoyage d'une société externe

Pour le **BP 2022**, par rapport à l'exercice 2021, ces charges à caractère général vont augmenter de 34%, soit + 315 k€ en raison de :

- L'augmentation attendue sur les fluides et l'énergie (+ 30 k€)
- L'augmentation des honoraires (+45 k€) liée à l'intégration des frais généraux EPF74 (acquisition Grange 14 k€), les frais de fonctionnement du SYANE (12,5 K€ électrification Berfière), l'externalisation auprès d'un bureau spécialisé de l'instruction des actes d'urbanisme jusqu'à avril 2022
- L'intégration des frais de secours sur pistes (180 k€) et des indemnités de servitudes de pistes (25 k€)
- Les charges d'alimentation pour la cantine scolaire et le renforcement du recours au bio (10 k€) et l'augmentation de la prestation pour les repas à domicile (6 k€)
- Les frais de révision et d'entretien du matériel roulant (20 k€)

- **Les charges de personnel (Chapitre 012)**

Les charges de personnel et frais assimilés correspondent aux salaires versés par la commune aux agents titulaires et non-titulaires (contractuels, saisonniers), ainsi qu'aux charges salariales et patronales et contributions aux organismes sociaux (URSSAF, caisses de retraite, Pole Emploi, organismes de formation CNFPT, médecine professionnelle, assurance statutaire, etc.).

Les dépenses du chapitre 012 sont maîtrisée, en augmentation de **3%** entre 2021 et 2020, intégrant l'évolution naturelle des salaires et charges (GVT, Glissement Vieillesse Technicité tenant compte de l'ancienneté : avancements d'échelon, grades).

Pour le **BP 2022**, l'augmentation est fixée à **4%**, portant le total de la masse salariale et des frais associés (assurance statutaire, personnel extérieur, médecine professionnelle, etc) à un montant de **1 674 607 €**.

Le périmètre est constant en terme d'effectifs, bien que les services municipaux connaissent une restructuration notamment sur les services techniques visant à renforcer l'expertise en matière d'Eau et d'Assainissement.

A noter que l'ensemble des charges de personnel est supporté par le budget général, qui refacture au budget Eau et Assainissement la part des moyens humains qui lui est affectée.

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre intègre les indemnités versées aux élus, les subventions versées aux associations (50 k€), et aux structures partenaires (CCAS 15 k€, EPIC 1 200 k€, SDIS 132 k€), au budget annexe Transport (216 k€) pour le **CA 2021**. Ce dernier poste est en diminution de – 35 k€ en 2021 par rapport à 2020 en raison de l'ajustement de la prestation de transports en saison hivernale, au contexte de fermeture du domaine skiable.

Au **BP 2022** : les autres charges de gestion augmentent de 144 k€ par rapport au CA 2021 :

- Principalement en lien avec le contrat de transports, soit 320 k€ en 2022 (+104 k€ par rapport à 2021) dont 30% est liée à la reprise d'activité des navettes, et 70% à la remise à niveau des prix du marché (carburants, salaires) sur la prestation globale.
- Egalement en relation avec les nouvelles mutualisations de service avec la Communauté de communes (CCPMB) : + 27 k€ instruction de l'urbanisme et assistance informatique.
- A noter + 10 k€ sur la prise en charge des créances irrécouvrables (apurement progressif de l'historique des remboursements de secours sur pistes non encaissés)

- **Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Ce chapitre comprend :

- la participation de la commune des Contamines-Montjoie dans le dispositif du **Fonds national de péréquation des ressources (FPIC)** qui consiste pour l'Etat à prélever une partie des ressources de certaines collectivités disposant d'une certaine richesse fiscale (*potentiel financier agrégé par habitant supérieur à la moyenne nationale*), pour les reverser à des territoires moins favorisés. Ce montant représente 170 k€ dans le budget communal, en relative stabilité depuis 2018, après une forte hausse sur la 1^{ère} période depuis son instauration en 2012 (25 k€ en 2012, 48 k€ en 2013, 61 k€ en 2014, 95 k€ en 2015, 145 k€ en 2016, 178 k€ en 2017, stabilisé à 169 k€ depuis 2018).
- Le reversement à l'EPIC de la **taxe de séjour** collectée (et comptabilisée en recettes de fonctionnement). En raison du contexte particulier de fermeture des installations de remontées mécaniques, et de relative baisse de la fréquentation touristique sur l'hiver 2020/2021, le montant encaissé au CA 2021 est réduction de – 72 k€ par rapport à 2020. Il est estimé en augmentation de + 63 k€ pour le BP 2022 pour atteindre un montant total de reversement de taxe de séjour à l'EPIC de 220 000 € correspond à une année moyenne.

- **Dépenses imprévues (chapitre 022)**

Un montant est inscrit chaque année à titre préventif, établi à 87 k€ au BP 2022, soit un montant plus important que les années précédentes en raison des incertitudes sur l'évolution des postes de dépenses en rapport avec l'énergie ou les charges de personnel (revalorisation nationale des rémunérations et traitement des fonctionnaires)

- **Les charges financières (chapitre 66)**

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette de la Commune. Ce montant est de 246 k€ au CA 2021 ; il est porté à 227 k€ au BP 2022 directement en lien avec l'amortissement de la dette de la commune, dont l'encours diminue.

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Les charges exceptionnelles regroupent l'ensemble des charges qui ne se rapportent pas à la gestion courante de la commune des Contamines-Montjoie.

Il s'agit notamment des charges liées à l'annulation de titres sur exercices antérieurs, du remboursement des « bons d'achat dispositif d'aides crise sanitaire » délivré aux jeunes de la commune en 2020 impactant encore le **CA 2021** (6 k€).

Au **BP 2022**, un montant de 16 k€ est prévu pour ces divers postes de dépenses, auxquels s'ajoute le versement de l'indemnité exceptionnelle à l'opérateur immobilier QUANIM (125 k€) en lien avec le protocole transactionnel validé par le conseil municipal dans sa séance du 25 novembre 2021 (250 k€ répartis sur les 2 exercices 2022 et 2023).

- **Opérations d'ordre et transfert entre les sections (042)**

Le chapitre 042 correspond à des écritures d'ordre et de transfert entre section de fonctionnement et section d'investissement qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie. Il s'agit principalement de :

- L'amortissement de subventions d'équipement versées par la commune (OPAC ZAC du Plane 6 k€, et Fonds Région Unie 20 k€), soit 26 k€ au BP 2022
- Et de l'étalement d'une recette exceptionnelle (indemnité de l'Etat sur la sortie d'un emprunt à risque) soit 324 k€.

Cette dépense de fonctionnement de 350 k€ alimente une recette identique en section d'investissement.

- **Dépenses de gestion courante (provision) (68)**

Au BP 2022, une dépense supplémentaire de + 20 k€ est ajoutée au titre d'une provision (semi budgétaire, c'est-à-dire non compensée par une recette identique) pour risque de contentieux.

- **Chapitre 023 Virement à la section d'investissement**

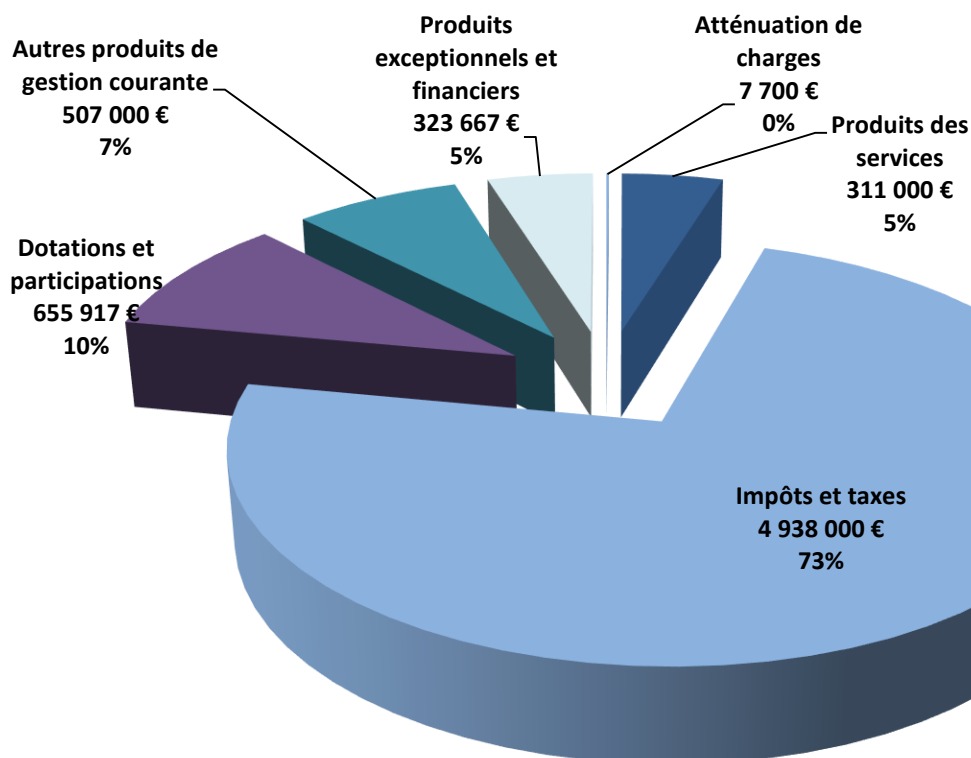
Le virement prévisionnel à la section d'investissement doit couvrir a minima le remboursement en capital des emprunts (0,793 M€) et assure un autofinancement net pour financer une partie des investissements (1,7 M€).

Ce montant total de 2,5 M€ en dépense de fonctionnement alimente une recette identique en section d'investissement (chap. 021).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Chapitre	CA 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	3 706 €	7 700,00
70	Produits des services	468 477 €	311 000,00
73	Impôts et taxes	4 598 938 €	4 938 000,00
74	Dotations, subventions et participations	730 480 €	655 917,00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	209 516 €	
75	Autres produits de gestion courante	141 621 €	507 000,00
77	Produits exceptionnels + produits financiers (76)	952 198 €	323 667,00
TOTAL RECETTES		7 104 935,87 €	6 743 284,00 €
excédent exercices antérieurs			1 806 188,25 €
Total section fonctionnement		7 104 935,87 €	8 549 472,25 €

Présentation graphique – BP 2022 – Recettes réelles de fonctionnement



Détail des Recettes – CA 2021 - BP 2022 – Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, portage de repas, locations de salles ou bâtiments, redevance des délégations de services publics), aux impôts locaux et autres taxes, aux dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités et enfin à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent dans ce projet de budget primitif à **8 549 472,25 €** en équilibre avec les dépenses.

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Ce chapitre comprend les remboursements attendus sur les charges de personnel (assurance statutaire, indemnités journalières de la Sécurité Sociale) pour 3 k € en 2021. Un montant de 5,5 k€ est prévu pour le BP 2022, auquel s'ajoute le remboursement de la prime inflation 2,2 k€ pris en charge par l'Etat.

- **Les produits de services, du domaine et vente diverses (chapitre 70)**

Ce chapitre correspond aux participations facturées à la population et aux organismes divers pour les services rendus par la commune ;

Au **CA 2021**, un montant de **468 k€** est constaté, comprenant essentiellement :

- Les participations à caractère social : portage repas, restauration scolaire, abonnements médiathèque, accueil périscolaire (69 k€), concession dans les cimetières, redevances taxis.
- Les redevances d'occupation du domaine public (212 k€) : principalement la redevance de concession sur le domaine skiable par la SECMH pour 192 k€ (diminution de 11% en lien avec la baisse de la prestation communale sur les navettes), 15 k€ redevance chalet Lac, 5 k€ terrasses
- Les coupes de bois (12, 5k€)
- Les remboursements des budgets annexes 98 k€ (personnel 70 k€ et engins 28k€ pour le budget de l'E&A) et des délégataires ou partenaires (personnel garderie par l'EPIC 33 k€, personnel communal pisteur domaine nordique 12 k€).
- Divers remboursements pour 30 k€ (12 k€ frais actes parcelles, sinistres assurance 8 k€ abri propreté, 5 k€ sinistre candélabres, 5 k€ valeur remplacement engin)

Au **BP 2022**, ces participations et recettes sont maintenues comme suit :

- Services à caractère social **76 k€** dont 40 k€ pour la cantine scolaire, 8 k€ pour le périscolaire, 28 k€ pour le portage des repas à domicile (équivalent au coût de la prestation en dépenses)
- Les redevances d'occupation du domaine public **17 k€** (5 k€ terrasses + 12 k€ part fixe de la redevance restaurant chalet du Lac), étant entendu que la redevance de la SECMH (200 k€) est désormais imputée au Chap. 75 (Redevance de concessions).
- Les coupes de bois (**25k€**) : exploitation forestière de Côte du Plane
- Les remboursements des budgets annexes 173 k€ (personnel 120 k€ et engins 20k€ pour le budget de l'E&A, personnel garderie par l'EPIC 33 k€)
- Divers remboursements pour 20 k€

- **Les impôts et taxes (chapitre 73)**

Les impôts et taxes englobent les contributions directes et les autres impôts locaux.

Pour les contributions directes, le produit encaissé des 4 taxes locales, c'est-à-dire la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur le bâti (TFB), la taxe foncière sur le non bâti (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) a été porté à un montant de **3,668 M€** au **CA 2021**.

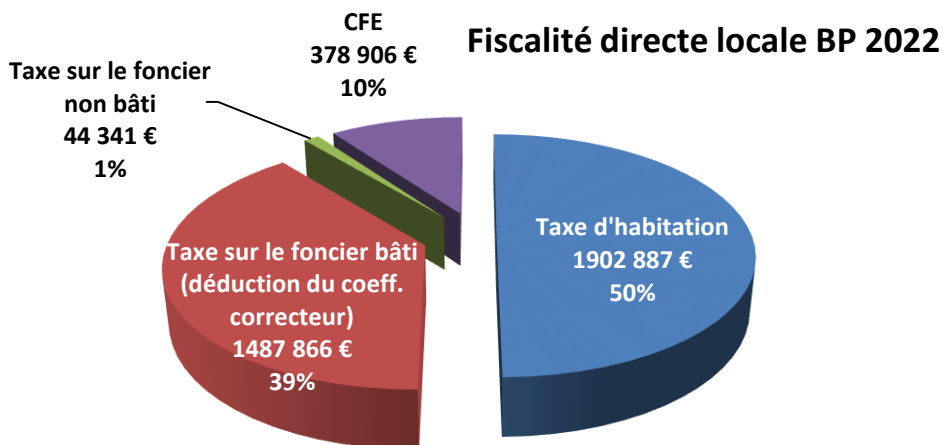
Produit fiscal perçu en 2021	
Taxe d'habitation	1 840 316
Taxe Foncier bâti	1 725 884
Taxe Foncier non bâti	42 901
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	353 587
<i>Rôles supplémentaires</i>	4 892
Coeff correcteur	-299 571
Total	3 668 009

En **2022**, les taux d'imposition restent inchangés par rapport à 2021, permettant d'estimer un produit fiscal attendu et notifié de **3,814 M€**, les bases d'imposition étant évaluées à partir d'une augmentation réglementaire de 3,4% (issue de la loi de Finances pour 2022) comme suit :

Notification 2022 - Taux identiques à 2021 - Bases revalorisées de + 3,4% (cf. Loi de Finances pour 2022)			
Taxe d'habitation	<i>Montant notifié et compensé par l'Etat (issu de la garantie)</i>		1 902 887
Foncier bâti	6 774 000	26,61%	1 802 561
Foncier non bâti	40 200	110,30%	44 341
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	1 444 000	26,24%	378 906
Coefficient correcteur			-314 114
Produit fiscal notifié			3 814 581
			3 814 000

La réforme de la taxe d'habitation se poursuit avec le maintien d'un produit compensé à l'euro près par l'Etat, et un taux de TH désormais figé jusqu'en 2023 c'est-à-dire jusqu'à l'aboutissement complet de la réforme visant à supprimer la totalité de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis le 1^{er} janvier 2021, un nouveau panier de ressources fiscales est attribué aux communes, qui se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) perçue sur le territoire en compensation de la perte du produit de la TH sur les résidences principales. Un mécanisme de correction est introduit avec l'application d'un coefficient correcteur pour les communes qui resteraient sous-compensées avec cette nouvelle ressource fiscale.

	Taux 2022
Taxe d'habitation (TH)	
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	26,61%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	110,30%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,24%



Les autres taxes et impôts (930 k€) connaissent une évolution importante dans le **CA 2021**, par rapport aux exercices antérieurs :

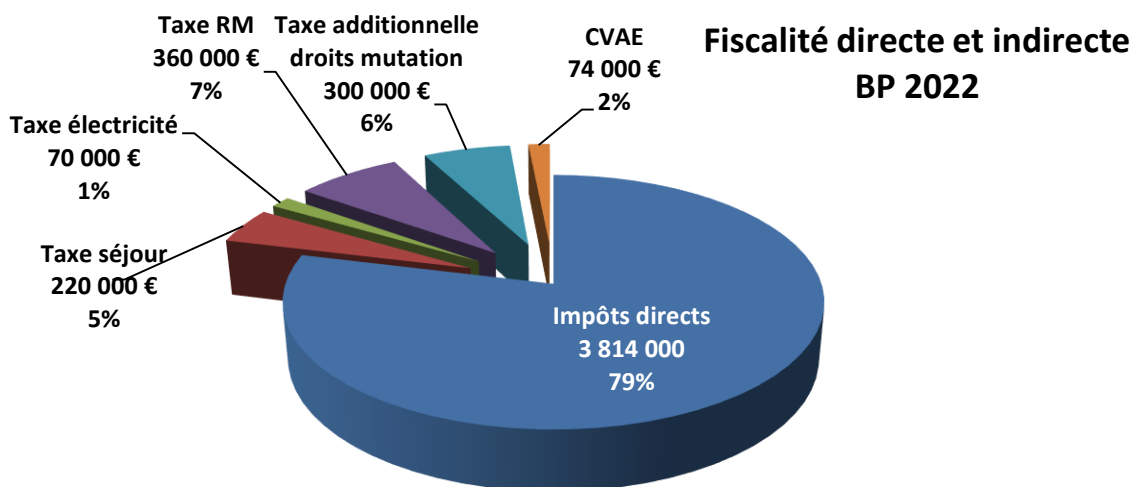
- En diminution concernant la taxe RM et la taxe de séjour : compte tenu de l'absence d'encaissement de taxe sur les remontées mécaniques (0 k€ en 2021 contre 400 k€ en 2020), et de la moindre fréquentation touristique, eu égard au contexte sanitaire, impactant la taxe de séjour (156 k€ en 2021 contre 220 k€ en 2020)

Au BP 2022, un montant

- En forte progression pour la taxe additionnelle sur les droits de mutation (470 k€ en 2021 contre 322 k€ en 2020).
- En maintien à l'identique pour la CVAE 97 k€ et la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) 74 k€, ainsi que pour les diverses recettes 131 k€ (droits place, FNGIR, droits pylônes, IFRER entreprises de réseaux).

Au **BP 2022**, ces produits de taxe sont inscrits pour un total de **1 124 k€ (+ 200k€)**, détaillé comme suit :

- Taxe RM : 360 k€ en intégrant une nouvelle répartition des appareils de remontées mécaniques entre Les Contamines et Hauteluce
- Taxe de séjour : 220 k€, correspondant au niveau de l'année 2020 soit une année moyenne
- Taxe additionnelle sur les droits de mutation : 300 k€
- Divers : 74 k€ pour la CVAE, 70 k€ pour la taxe sur l'électricité et 100 k€ pour droits de place, FNGIR, taxe pylônes et IFRER.



- **Les dotations de l'Etat et autres participations reçues (chapitre 74)**

Ces ressources se composent principalement des allocations compensatrices de fiscalité directe, de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat et de subventions reçues qui ne concernent pas les équipements.

La DGF et dotation de solidarité rurale ont été encaissées au **CA 2021** pour un montant de **440 k€**, et sont estimées au **BP 2022** avec une baisse de 5 % par rapport à 2021, soit à **418 k€**.

Des allocations compensatrices sont constatées au **CA 2021** pour un montant significatif de **218 k€** correspondant à la compensation par l'Etat des exonérations de bases fiscales sur les établissements industriels. Le montant est inscrit au **BP 2022** en intégrant une diminution de 5% soit **207 k€**.

Les autres participations encaissées au **CA 2021 (58 k€)** correspondent aux soutiens de la CAF (prestation de service sur périscolaire 28 k€), au fonds frontalier genevois (10 k€), à la refacturation des dérogations scolaires à la commune de Saint Gervais (21 k€), ainsi qu'à la subvention annuelle du Département de Haute Savoie pour l'entretien des sentiers intégrés au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées (PDIPR) soit 3 k€.

Ces montants sont maintenus à l'identique au **BP 2022**, à l'exception du soutien de la CAF dans l'attente du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, soit un total de **30 k€**.

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Les recettes de ce chapitre sont constatées pour un montant de **141 k€ au CA 2021**, et portées à **507k€ au BP 2022** et se détaillent comme suit :

- les produits des immeubles (loyers appartements communaux, cabinet médical, local Les combettes, locations de salle) soit **108 k€ au CA 2021 et 100 K€ au BP 2022**
- les redevances de fermiers/concessionnaire : **27 k€ au CA 2021** dont 10 k€ pour les délégataires du parc de loisirs Nash Mountains Games et Evasion Nature Concept, et 17 k€ pour la redevance nordique Alpinum. Ces montants sont inscrits à l'identique au **BP 2022**, auxquels s'ajoute la nouvelle imputation de la redevance SECHMH pour le domaine skiable alpin soit un total de **227 k€**.
- les remboursements divers (**6 k€ au CA 2021**), complétés par les remboursements des frais de secours sur pistes qui, nuls sur le CA 2021 en raison de l'épidémie de COVID19 et la fermeture des installations de remontées mécaniques, sont portés à **180 k€ (idem dépenses) au BP 2022**.

Ainsi la forte augmentation entre le CA 2021 et le BP 2022 (+ 360 k€) est uniquement liée à l'effet conjoncturel de la constatation des remboursements de secours sur pistes, et à la nouvelle imputation de la redevance de concession du domaine skiable alpin.

- **Chapitre 76 Produits financiers :**

Cette recette correspond à l'écriture d'étalement de produit lié à l'indemnité perçue par l'Etat pour la sortie d'un emprunt structuré dit « à risque » : **323 k€**. Un montant identique est inscrit en dépense de fonctionnement.

L'écriture est identique au **CA 2021 et au BP 2022**.

- **Chapitre 77 Produits exceptionnels :**

Au **CA 2021**, un montant important est constaté pour **628 k€**, correspondant à l'encaissement d'une subvention exceptionnelle du Conseil Départemental de Haute Savoie (194 k€) liée au maintien des activités neige durant l'hiver 2020/2021, et à l'encaissement des produits de cession de terrain (terrain ZAC du Plane 370 k€, divers foncier 36 k€).

Aucune inscription sur la cession d'actif foncier n'est prévue au BP 2022.

BUDGET GENERAL – CA 2021 BP 2022 – – SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

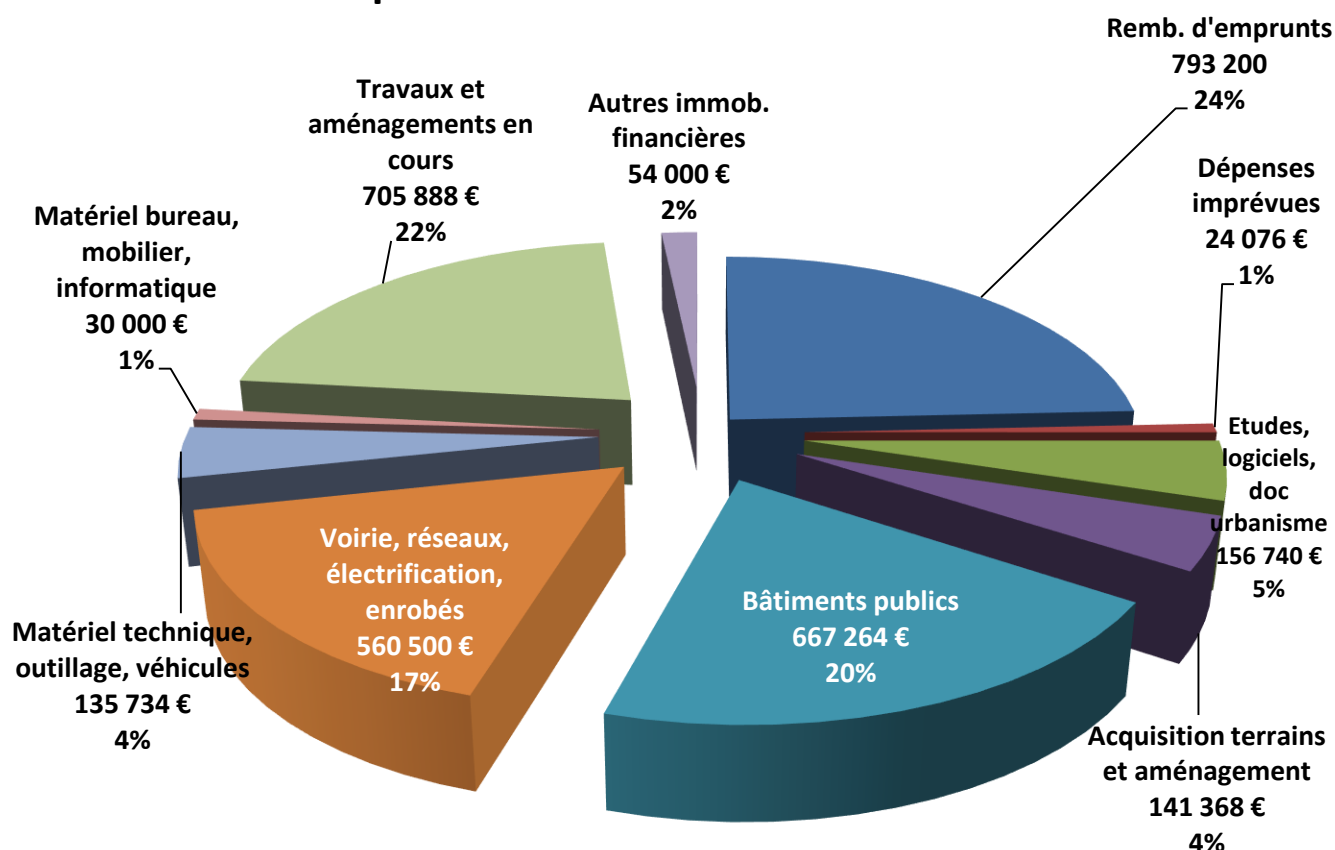
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement s'équilibre pour le BP 2022 à un montant de **3 501 484,47 €** et se répartit comme suit :

Art.	Chapitre	BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022
001	Résultat d'investissement reporté	591 568 €		
10	Dotations, fonds et réserve			
020	Dépenses imprévues	9 105,93		24 076,03
041/040	Opérations patrimoniales (op. cessions)	0,00	209 516,46	
16	Emprunts et dettes assimilées	812 740,00	811 988,05	793 200,00
20	Immobilisations incorporelles	52 200,00	40 110,00	156 740,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 125 207,56	913 068,90	1 534 866,00
23	Immobilisations en cours	137 848,00	4 709,04	705 888,00
27	Autres immobilisations financières	27 000,00	26 798,42	54 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 755 669,30 €	2 006 190,87 €	3 268 770,03 €
	RAR (opérations votées à poursuivre)	692 181,26 €		232 714,44 €
TOTAL dont RAR		3 447 850,56 €	2 006 190,87 €	3 501 484,47 €

A noter le montant significatif des Restes à réaliser qui ont été reportés dans le budget primitif 2021 et, dans une moindre mesure, qui seront à reporter dans celui de 2022, correspondants aux opérations votées, engagées mais non finalisées, à poursuivre sur l'exercice suivant.

Dépenses d'investissement BP 2022



Le détail des dépenses de la section d'investissement comprend :

- le remboursement des emprunts en capital (793 k€),
- des dépenses d'équipement (2 397 k€) relatives à :
 - o études, achat de logiciels ou révision de documents d'urbanisme : 156 k€,
 - o acquisitions foncières et aménagements forestiers et de terrain (sentiers) : 141 k€
 - o interventions techniques dans les bâtiments publics : 667 k€ (dont 250 k€ sur la rénovation de l'Eglise)
 - o interventions techniques sur la voirie : 560 k€ (dont 226 k€ enfouissement réseaux secteur Berfière)
 - o acquisitions de matériels, outillages, véhicules : 135 k€
 - o acquisitions mobilier et informatique : 30 k€
 - o travaux en cours pour 705 k€ (notamment Aménagements parkings secteur Maison EDF à ND de la Gorge, et Sécurisation du Hameau de Tresse)
- des dépenses imprévues (24 k€),
- des immobilisations financières (54k€) correspondant au remboursement des annuités des opérations de portage foncier organisées avec l'Etablissement Public Foncier de Haute Savoie.

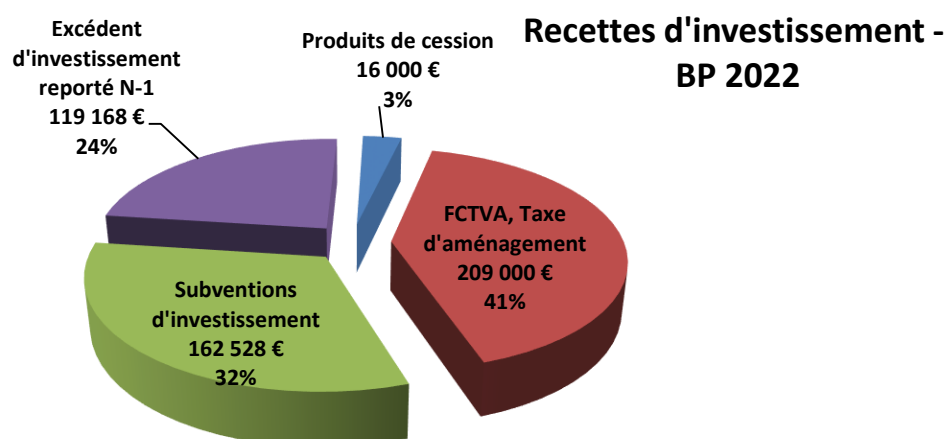
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Art.	Chapitre	BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022
001	Résultat d'investissement reporté			119 167,83
021	Virement de la section fonctionnement	1 037 795 €		2 519 882,25 €
024	Produits de cession	370 000 €		16 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	353 500 €	987 136 €	350 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserve	810 699 €	1 165 960 €	209 000,00 €
	<i>dont FCTVA</i>	225 000 €	225 611 €	139 000,00 €
	<i>dont taxe aménagement</i>	40 000 €	394 650 €	70 000,00 €
	<i>dont affectation résultat N-1</i>	545 699 €	545 699 €	
13	Subventions d'investissement reçues	137 806 €	323 044 €	162 528,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	240 787 €	
21	Immobilisations corporelles	0 €		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2 709 800,18 €	2 716 926,51 €	3 376 578,08 €
	RAR (subventions/emprunts votés mais non liquidés)	738 050,38 €		124 906,39 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT (dont RAR)		3 447 850,56 €	2 716 926,51 €	3 501 484,47 €

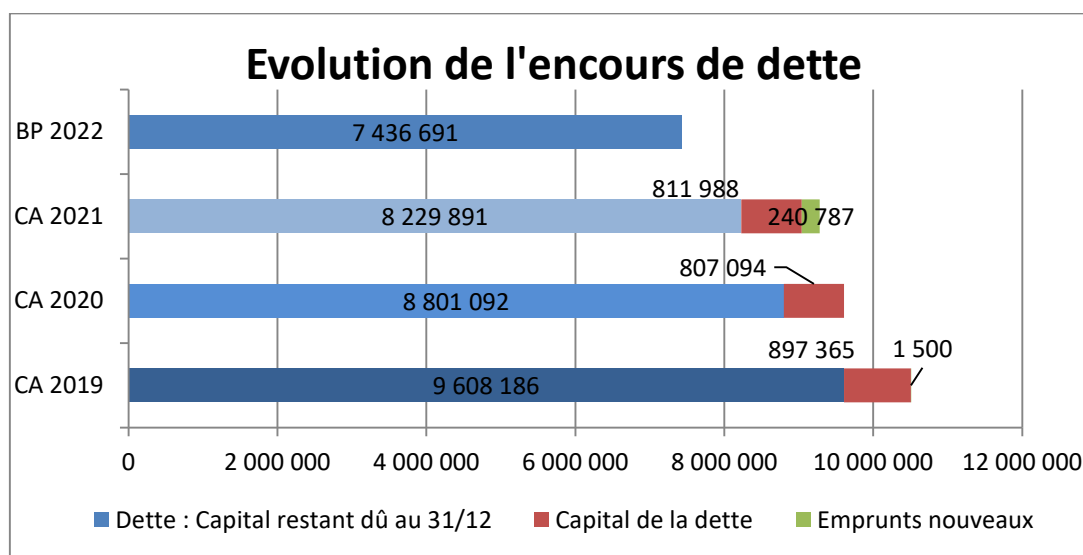
A noter également le montant significatif des Restes à réaliser qui ont été reportés dans le budget primitif 2021 et, dans une moindre mesure, qui seront à reporter dans celui de 2022, correspondants aux subventions accordées, et non encaissées, dont le montant doit être sollicité auprès des financeurs pour un encaissement dans l'exercice suivant.

Au BP 2022, les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements, sont :

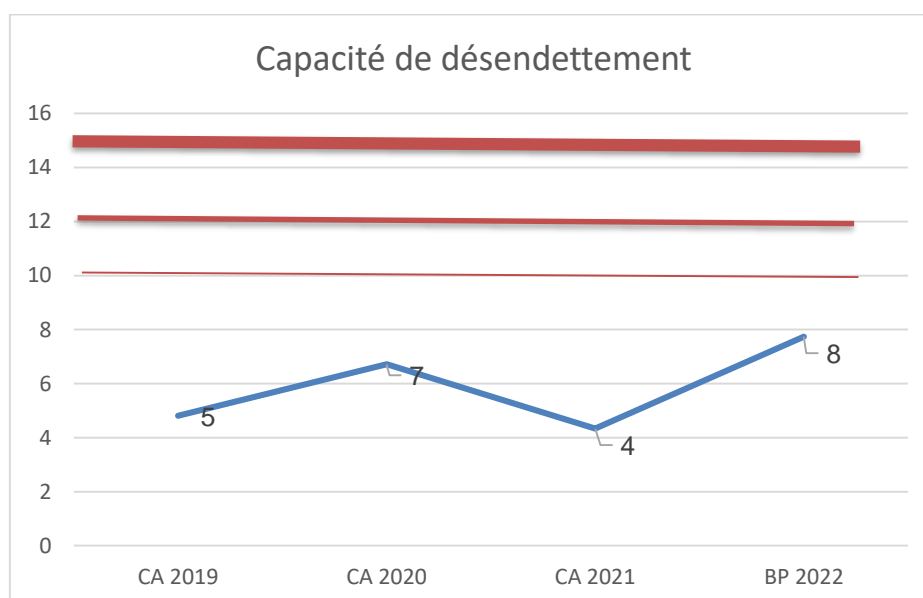
- Le report de l'excédent d'investissement reporté 2021 soit 119 k€
- L'autofinancement issu du prélèvement sur la section de fonctionnement : 2,5 M€
- Les recettes propres : taxe d'aménagement (70 k€), le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) versé par l'Etat (139 k€)
- Les subventions d'investissement liées aux financements publics attendus sur les projets : 162 k€
- Les produits de cessions, c'est-à-dire la vente de terrain foncier : 16 k€
- Aucun nouveau recours à l'emprunt en 2022



BUDGET GENERAL – BP 2022 – ANALYSE DE L'ENDETTEMENT



On constate une diminution de l'encours de la dette.



Ce graphique illustre le suivi d'un ratio de désendettement de la commune. Il présente la durée théorique (en année) que mettrait la commune à rembourser l'ensemble de sa dette si elle consacrait toute son épargne brute annuelle. Le seuil de vigilance de ce ratio se situe à 10 ans, seuil d'alerte à 12 ans, seuil critique à 15 ans.

En 2021, l'épargne brute de la collectivité connaît un pic d'augmentation en raison des produits exceptionnels encaissés (cession foncier 406 k€, subv départementale exceptionnelle 194 k€), et provoque ainsi une baisse du ratio. En 2022, le niveau du ratio augmente uniquement parce que l'épargne brute se situe à niveau moindre, alors que l'encours globale de dette diminue.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Dettes : Capital restant dû au 1er janvier	10 494 871	9 608 186	8 801 092	8 229 891
Epargne brute (dont exceptionnel)	2 183 072	1 430 579	2 031 603	1 063 694
Durée théorique de remboursement (année)	5	7	4	8

BUDGETS ANNEXES 2022

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Ce budget retrace les opérations liées à la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement en terme de maintenance et entretien (section d'exploitation) comme de création ou réhabilitation de réseaux (section d'investissement) sur le territoire communal.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Au BP 2022, la section d'exploitation s'équilibre en recettes et dépenses à **1 158 122,18 €**.

Art.	Chapitre	CA 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	379 379 €	585 500 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	69 320 €	140 000 €
022	Dépenses imprévues		15 000 €
023	Virement à la section d'investissement		170 622 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	178 987 €	213 000 €
65	Autres charges de gestion courante	393 €	5 000 €
66	Charges financières	20 922 €	19 000 €
67	Charges exceptionnelles	5 731 €	10 000 €
TOTAL DEPENSES		654 732 €	1 158 122 €

Les **charges à caractère général** sont constituées :

- Dépenses courantes d'entretien et d'intervention sur les réseaux, réparations, analyses d'eau, frais d'énergie : 97 k€ réalisé en 2021 et 140 k€ prévu en 2022
- Frais administratifs (honoraires, affranchissement) : 4 k€ en 2021, 5 k€ en 2022 auquel s'ajoute une inscription de 50 k€ pour des honoraires permettant le recours à un bureau spécialisé et à une expertise
- Les redevances perçues sur les factures et reversées à l'Agence de l'Eau : 92 k€ en 2021 et 170 k€ prévu en 2022
- La sous-traitance générale, c'est-à-dire les frais de participation au Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration (SISE) chargé du traitement des eaux usées des communes des Contamines Montjoie, Saint Gervais et Passy : 189 k€ en 2021 et 220 k€ en 2022.

A noter que les **charges de personnel** font l'objet d'une refacturation par le budget général, s'agissant d'agents communaux qui ne sont que partiellement affectés au service Eau et Assainissement. Ces charges sont en forte augmentation pour tenir compte de la réalité de l'ensemble des services municipaux mis à disposition de ce budget (direction, services support et services techniques).

RECETTES D'EXPLOITATION

Le budget 2022 est équilibré par les recettes de vente d'eau (300 K€) et les redevances d'assainissement (300 K€) par les usagers du service d'eau et d'assainissement. Le tarif est constitué d'une partie abonnement (part fixe) et d'une partie liée à la consommation (part variable). En 2022, les tarifs restent inchangés.

S'ajoute également la participation forfaitaire au raccordement et à l'assainissement collectif (PFAC 70 k€) versées par les détenteurs d'un permis de construire.

La diminution des recettes « Produits des services » par rapport à 2021 est liée au rattrapage important sur les exercices antérieurs de cette participation PFAC, qui a été opéré par les services sur environ 5 ans (236 k€ encaissé en 2021).

Le budget Eau et Assainissement ne peut être subventionné par le budget général, c'est-à-dire par le contribuable, et doit être équilibré par les recettes des usagers, abonnés du service.

Art.	Chapitre	CA 2021	BP 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté		390 122 €
013	Atténuations de charges		
70	Produits des services	880 454 €	738 000 €
76	Produits financiers		
74	Dotations, subventions et participations		
042	Opération d'ordre transfert entre sections	10 399 €	30 000 €
	<i>Amortissement des subventions</i>		
75	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	6 016 €	0 €
TOTAL RECETTES COURANTES		896 869 €	1 158 122 €

DETTE du BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT

La dette du budget E&A représente une annuité de 72 k€, soit 18 k€ frais financiers et 53 k€ de remboursement du capital des emprunts en 2022. L'encours est de 492 k€, en diminution constante.

	CA 2021	BP 2022
Annuité dette existante	72 572	72 556
<i>dont intérêts</i>	20 922	18 701
<i>dont capital</i>	51 651	53 855

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à un montant de **672 868,46 €**

Art.	Chapitre	BP 2021 + DM	CA 2021	BP 2022
001	Résultat d'investissement reporté			
020	Dépenses imprévues	16 565 €		4 667 €
040	Opérations d'ordre entre sections	10 399 €	10 399 €	30 000 €
041	Opérations patrimoniales			
10	Remb. Divers	0		
16	Emprunts et dettes assimilées (cautions)	53 000 €	51 651 €	54 000 €
20	Immobilisations incorporelles	38 000 €	22 220 €	39 180 €
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles	427 300 €	545 497 €	427 000 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	100 000 €
	Restes à réaliser	438 246 €		18 021 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		983 511 €	629 766 €	672 868 €

A noter le montant significatif des Restes à réaliser à reporter dans les budgets primitifs 2021 et dans une moindre celui de 2022, correspondant aux opérations votées, engagées mais non finalisées, à poursuivre sur l'exercice suivant.

Les autres dépenses d'équipement concernent :

	CA 2021	BP 2022
Dépenses d'équipement	567 717,03 €	566 180,00 €
20 - logiciels, frais d'études, immo. incorporelles	22 220,00 €	39 180,00 €
2151/21531/21561 - Réseaux d'adduction d'eau	525 238,04 €	230 000,00 €
21532 - Réseaux d'assainissement	10 320,69 €	155 000,00 €
2182 - Matériel de transport	8 425,00 €	35 000,00 €
2183/2188 - Matériels, outillage technique (matériel ST, informatique)	1 513,30 €	7 000,00 €
23 - Travaux en cours		100 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Art.	Chapitre	BP 2021 + DM	CA 2021	BP 2022
001	Résultat d'investissement reporté	145 495 €		20 220 €
021	Virement de la section de fonctionnement	30 896 €		170 622 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	178 987 €	178 987 €	213 000 €
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserve affectation résultat			
13	Subventions d'investissement	46 950 €	325 505 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (cautions)	0 €	0 €	0 €
	Restes à réaliser	581 183 €		269 026 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	983 511 €	504 492 €	672 868 €
	Résultat section d'investissement	0 €	-125 274 €	0,00 €

A noter également le montant significatif des Restes à réaliser qui ont été reportés dans le budget primitif 2021 et, dans une moindre mesure, qui sont à reporter dans celui de 2022, correspondants aux subventions accordées, et non encaissées, dont le montant doit être sollicité auprès des financeurs pour un encaissement dans l'exercice en cours.

BUDGET TRANSPORT

Ce budget retrace les opérations liées à l'offre de transport et de navettes ski-bus organisée par la commune avec le prestataire Transdev.

➤ Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à 320 000 €.

Ce budget est équilibré par une subvention du Budget Général prévue à hauteur de 320 000 €, ne disposant pas de ressources propres.

Art.	Chapitre	CA 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général (sous traitance générale)	216 034,06 €	320 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés		
022	Dépenses imprévues		
042	Opération d'ordre transfert entre sections		
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		

TOTAL DEPENSES	216 034,06 €	320 000,00 €
-----------------------	---------------------	---------------------

Art.	Chapitre	CA 2021	BP 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté		-0,00 €
70	Produits des services		
76	Produits financiers		
74	Subvention d'exploitation	216 032,38 €	320 000,00 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections <i>Amortissement des subventions</i>		
75	Autres produits de gestion courante		

TOTAL RECETTES COURANTES	216 032,38 €	320 000,00 €
---------------------------------	---------------------	---------------------

Excédent section fonctionnement	-1,68 €	0,00 €
--	----------------	---------------

➤ Section d'investissement : Néant